



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

Bureau des procédures d'utilité publique  
Affaire suivie par Mme Nolwenn CHEVALLIER  
☎ 02.40.41.47.56  
☎ : 02.40.41.47.50  
✉ [nolwenn.chevallier@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:nolwenn.chevallier@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le 30 MAI 2011

**Information sur l'existence d'un avis tacite  
de l'autorité environnementale**

- Nom du maître d'ouvrage :** LAM Energies S.A.S.U. (Loire Atlantique Méridionale)  
5 rue de Castiglione – 75 001 Paris
- Nature et adresse du projet :** Projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Touvois et Corcoué-sur-Logne.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 20 septembre 2010.

Depuis le 20 novembre 2010 et en l'absence d'observations de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement.

**Cet avis ne préjuge en rien de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.**

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique.

Le **PREFET**  
pour le préfet  
la directrice de la coordination  
et du management de l'action publique

**Thérèse LEBASTARD**